L'ABEILLE.

PAR BELLIFF, MAGNE & CO.
No 5, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Prix du journal : 20 piastres par an, pour la ville, payables moitié par semestre. Les abonnés hors de la ville, pour la somme de 25 piastres par an, payables par trimestre. Les abonnés de la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque le montant ne sera pas payé à un domicile de la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera pris que les comptes arriérés de ceux qui auront cessé leur abonnement ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant la fin du mois, sans quoi leur abonnement sera considéré comme continué.

Une piastre par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être considéré comme une nouvelle annonce. Le carré est de 12 lignes de moins.

Avis et actes pour l'année aux annonces—Les actes de l'état civil, les actes concernant les mineurs, les actes concernant les affaires de commerce, les actes concernant les affaires de commerce, les actes concernant les affaires de commerce